

12 **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

21 Numéro de dépôt: **90400517.0**

51 Int. Cl.⁵: **A45D 40/22**

22 Date de dépôt: **26.02.90**

30 Priorité: **03.03.89 FR 8902818**

43 Date de publication de la demande:
05.09.90 Bulletin 90/36

84 Etats contractants désignés:
DE ES GB IT

71 Demandeur: **LIR FRANCE**
50, avenue de la République
F-94450 Chevilly-Larue(FR)

72 Inventeur: **Audebourg, Jean**
7, rue Albert 1er
F-94600 Choisy-le-Roi(FR)
Inventeur: **Lecerf, Gérard**
50, rue Ledru-Rollin
F-94100 Saint-Maur(FR)
Inventeur: **Petit, Robert**
52 avenue Paul Vaillant Couturier
F-91550 Paray-Vieille-Poste(FR)

74 Mandataire: **Casalonga, Alain et al**
BUREAU D.A. CASALONGA - JOSSE
Morassistrasse 8
D-8000 München 5(DE)

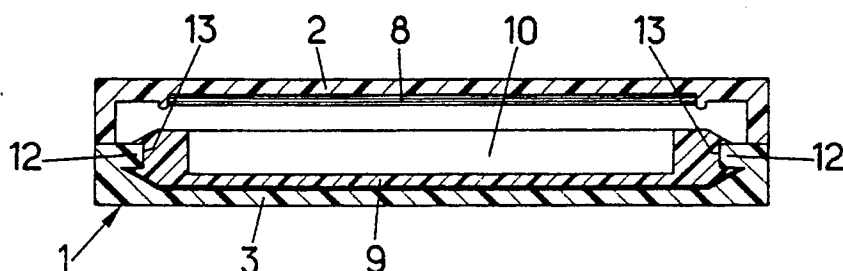
54 **Boîte de maquillage perfectionnée.**

57 Boîte de maquillage comprenant un boîtier (1) formé de deux parties de boîtier (2,3) articulées l'une sur l'autre, un miroir (8) étant disposé dans une première (2) parties de boîtier et une plate-forme (9) portant un ou plusieurs produits de maquillage sur l'une de ses faces étant disposée dans la seconde (3) parties.

La seconde partie de boîtier (3) est au moins partiellement transparente et la plate-forme (9) est

disposée de façon amovible et retournable de 180° dans ladite seconde partie de boîtier (3) de manière à pouvoir occuper deux positions telles que les produits de maquillage portés par la plate-forme soient tournés vers la seconde partie de boîtier (3) dans une première position et soient tournés vers la première partie de boîtier (2) dans la seconde position.

FIG.3



BOITE DE MAQUILLAGE PERFECTIONNEE.

La présente invention se rapporte à une boîte de maquillage comprenant un boîtier formé de deux parties de boîtier articulées l'une sur l'autre, un miroir étant disposé dans une première desdites parties et une plate-forme portant un ou plusieurs produits de maquillage sur l'une de ses faces étant disposée dans la seconde desdites parties du boîtier.

Sur les boîtes de maquillage connues de ce type, la plate-forme qui est le support portant les produits de maquillage est généralement fixée à demeure dans la seconde partie de boîtier de manière que les produits de maquillage soient tournés, lorsque la boîte est fermée, vers la première partie de boîtier portant le miroir sur sa face intérieure. Le principal inconvénient de ces boîtes de maquillage dont les deux parties de boîtier sont généralement opaques réside dans le fait qu'elles ne permettent pas à la clientèle, lorsqu'elles sont exposées à la vente sans être ouvertes, d'apercevoir le contenu de la boîte et en particulier les teintes des produits de maquillage.

Il existe par ailleurs des boîtes de maquillage dont la partie de boîtier constituant le couvercle est réalisée en matière transparente, ce qui permet d'apercevoir, à travers le couvercle, le contenu de l'autre partie de boîtier constituant le fond du boîtier. Toutefois, dans ce cas, la partie de boîtier constituant le couvercle est nécessairement dépourvue de miroir. Or, la présence d'un miroir dans une boîte de maquillage est très désirable, voire indispensable.

La présente invention a pour objet une boîte de maquillage qui soit de fabrication simple et bon marché et qui, tout en remédiant aux inconvénients des boîtes de maquillage connues, soit à la fois équipée d'un miroir et permette, lorsqu'elle est exposée à la vente, d'apercevoir le contenu de la boîte sans ouverture de cette dernière.

Dans la boîte de maquillage conforme à l'invention comprenant un boîtier formé de deux parties de boîtier articulées l'une sur l'autre, un miroir étant disposé dans une première desdites parties de boîtier et une plate-forme portant un ou plusieurs produits de maquillage sur l'une de ses faces étant disposée dans la seconde desdites parties, ladite seconde partie de boîtier est au moins partiellement transparente et ladite plate-forme est disposée de façon amovible et retournable de 180° dans ladite seconde partie de boîtier de manière à pouvoir occuper deux positions telles que les produits de maquillage portés par la plate-forme soient tournés vers ladite seconde partie de boîtier dans une première position et soient tournés vers ladite première partie de boîtier dans une

seconde position.

Ainsi, dans la première position de la plate-forme qui correspond à la position de présentation ou d'exposition à la vente, les produits de maquillage contenus dans la boîte son visibles à travers la seconde partie de boîtier au fins partiellement transparente constituant alors le couvercle. La clientèle peut ainsi, sans avoir à ouvrir la boîte, se rendre compte parfaitement du contenu de la boîte et choisir ainsi librement le produit qui lui convient. Ensuite, avant la première utilisation de la boîte, il suffit de retirer la plate-forme de la seconde partie de boîtier au moins partiellement transparente et, après retournement de 180°, de la réintroduire dans cette même partie de boîtier. Cette seconde partie de boîtier qui constituait le couvercle en position de présentation à la vente devient ainsi le fond en position d'utilisation et la première partie de boîtier portant le miroir qui était le fond en position de présentation à la vente devient alors couvercle. La boîte peut ensuite être utilisée exactement de la même manière que les boîtes usuelles à miroir, c'est-à-dire qu'en ouvrant la boîte, les produits de maquillage sont présentés sur le fond du boîtier et le miroir se trouve sur le couvercle du boîtier.

Bien que, dans le cadre de l'invention, la plate-forme portant les produits de maquillage puisse être disposée de n'importe quelle manière amovible et retournable dans la seconde partie de boîtier, il est avantageux que la plate-forme et la seconde partie de boîtier présentent des moyens complémentaires de guidage rectiligne permettant à la plate-forme de coulisser dans son plan sur la seconde partie de boîtier. Ces moyens complémentaires de guidage peuvent être constitués de préférence par des rainures prévues sur la plate-forme et des languettes prévues sur la seconde partie de boîtier, ou inversement.

Suivant une autre caractéristique de l'invention, la plate-forme et le boîtier comprennent des moyens d'immobilisation de la plate-forme par rapport à la seconde partie de boîtier.

Ces moyens d'immobilisation empêchent tout déplacement de la plate-forme par rapport à la seconde partie de boîtier, dans l'une et dans l'autre des deux positions possibles de la plate-forme sur la seconde partie de boîtier.

Ces moyens d'immobilisation peuvent être constitués avantageusement par des moyens d'encliquetage.

Ces moyens d'encliquetage peuvent de préférence être conçus de manière à permettre un encliquetage libérable de la plate-forme dans la première position ou position d'exposition à la vente et un encliquetage non libérable dans la secon-

de position ou position d'utilisation.

Suivant un mode de réalisation préféré de l'invention, les moyens de guidage s'étendent depuis le côté d'articulation des deux parties de boîtier l'une sur l'autre vers le côté opposé du boîtier et les moyens d'encliquetage comprennent un moyen d'encliquetage libérable par ouverture du boîtier lorsque la plate-forme se trouve dans la première position.

De préférence, des moyens sont en outre prévus sur le boîtier et/ou sur la plate-forme pour faciliter le retrait de la plate-forme du boîtier, dans la première position.

En se référant aux dessins schématiques annexés, on va décrire ci-après pour en détail un mode de réalisation illustratif et non limitatif d'une boîte de maquillage conforme à l'invention; sur les dessins :

la figure 1 est une vue en perspective d'une boîte de maquillage conforme à l'invention en position fermée;

la figure 2 est une vue en plan de la boîte selon la figure 1 ouverte, la plate-forme se trouvant en position d'utilisation;

la figure 3 est une coupe transversale de la boîte de la figure 1;

la figure 4 est une coupe longitudinale de la boîte de la figure 1;

les figures 5 et 6 sont des coupes analogues à celles des figures 3 et 4 montrant la plate-forme en position d'exposition à la vente.

La boîte de maquillage telle qu'illustrée par les figures 1 et 2 comprend un boîtier 1 plat, de forme générale parallélépipédique, composé d'une première partie 2 et d'une seconde partie 3 de forme générale rectangulaire, articulées l'une sur l'autre le long de l'un de leurs petits côtés. A cet effet, la première partie de boîtier 2 comporte, aux deux extrémités de l'un de ses petits côtés, deux oreilles 4 faisant saillie perpendiculairement au plan général de la partie de boîtier 2. Ces deux oreilles 4 sont articulées par deux axes 5 sur la seconde partie de boîtier 3, au voisinage d'un petit côté de cette dernière.

Au voisinage de leur petit côté opposé, les deux parties de boîtier 2 et 3 sont munies de moyens 6 et 7 formant fermoir pour le boîtier. Ces moyens formant fermoir ne sont pas représentés en détail et décrits, tous les moyens connus à cet effet pouvant être utilisés.

Selon la figure 2, la première partie de boîtier 2 comporte intérieurement un miroir 8 et la seconde partie de boîtier 3 comporte intérieurement une plate-forme 9 présentant deux dépressions 10, 11 pour recevoir deux produits de maquillage, par exemple de la poudre compacte de deux teintes différentes.

Le boîtier tel que décrit jusqu'à présent et

représenté sur les figures 1 et 2 est de type connu en soi.

Suivant l'invention, la plate-forme 9, au lieu d'être fixée à demeure à la partie de boîtier 3, comme cela est usuel, est reliée à la partie de boîtier 3 de façon amovible et retournable de 180° de manière à pouvoir occuper deux positions telles que les produits de maquillage contenus dans les dépressions 10 et 11 de la plate-forme 9 soient exposés vers la partie de boîtier 2 portant le miroir 8 dans une position dite position d'utilisation, selon les figures 3 et 4, et vers la partie de boîtier 3 dans une position dite position d'exposition ou de présentation à la vente, selon les figures 5 et 6. De plus, la partie de boîtier 3 est réalisée transparente au moins dans la zone recouvrant les dépressions 10 et 11 de la plate-forme 9 dans la position de présentation à la vente.

Par conséquent, lorsque la plate-forme 9 se trouve en position d'utilisation, la boîte de maquillage conforme à l'invention peut être utilisée de la même manière que les boîtes de maquillage usuelles à plate-forme non amovible, c'est-à-dire qu'après ouverture du boîtier, l'utilisatrice peut surveiller, dans le miroir 8 fixé à la partie du boîtier 2 formant alors couvercle, les travaux de maquillage auxquels elle se livre à l'aide de produits prélevés sur la plate-forme 9 fixée à la partie de boîtier 3 formant alors fond de boîtier.

Par contre, en position d'exposition à la vente, la partie de boîtier 2 à laquelle est fixé le miroir 8 sert de fond de boîtier et c'est la partie de boîtier 3 au moins partiellement transparente qui sert de couvercle et permet de voir le contenu des dépressions de la plate-forme 9, c'est-à-dire les produits de maquillage, sans avoir à ouvrir le boîtier.

Comme le montrent les figures 3 et 5, la partie de boîtier 3 comporte intérieurement deux languettes de guidage 12 parallèles s'étendant le long des deux grands côtés opposés de la partie de boîtier 3 rectangulaire. La plate-forme 9 comporte extérieurement deux rainures de guidage 13 parallèles s'étendant le long de ses deux grands côtés opposés. Les languettes 12 et les rainures 13 ont des profils complémentaires de manière que les languettes 12 de la partie de boîtier 3 puissent servir de glissières de guidage pour les rainures 13 de la plate-forme 9.

Selon les figures 4 et 6, les deux parties de boîtier 2 et 3 sont échancrées sur leur petit côté où elles sont articulées l'une sur l'autre (oreilles 4, axes 5), c'est-à-dire à l'opposé du fermoir 6, 7, de manière que la plate-forme 9 puisse être introduite par ce petit côté dans le boîtier fermé, en étant guidée sur les languettes 12 de la partie de boîtier 3, jusqu'à venir en butée contre le côté fermoir de la partie de boîtier 3.

Il apparaît par ailleurs sur les figures 4 et 6 que

la plate-forme 9 comporte à son extrémité arrière, c'est-à-dire l'extrémité se trouvant à l'opposé du fermoir 6, 7 lorsque la plate-forme 9 est engagée dans le boîtier 1, au moins une dent d'encliquetage 14 faisant saillie sur la face inférieure de la plate-forme 9, c'est-à-dire la face opposée à celle vers laquelle sont exposés les produits de maquillage contenus dans les dépressions 10, 11 de la plate-forme 9. La dent 14 présente un profil en dent de scie, avec un flanc avant incliné formant rampe dans le sens d'introduction de la plate-forme 9 dans le boîtier 1, et avec un flanc arrière perpendiculaire à la direction d'introduction.

Dans la position de présentation à la vente selon la figure 6, la dent 14 de la plate-forme 9 coopère avec un rebord arrière 15 de la partie de boîtier 2, ce rebord 15 étant orienté de manière que lorsque le boîtier 1 est fermé, il sert de butée à la dent 14 et empêche tout dégagement de la plate-forme 9 lors du boîtier 1. Lors de l'ouverture du boîtier 1, le pivotement de la partie de boîtier 2 par rapport à la partie de boîtier 3 autour de l'axe 5 (figure 1) entraîne, grâce à l'articulation de la partie de boîtier 2 sur la partie de boîtier 3 par un axe (5) déporté par rapport à la partie de boîtier 2 (oreilles d'articulation 4), un dégagement (vers le bas de la figure 6) du rebord 15, de sorte que ce dernier libère la dent 14. La plate-forme 9 n'est alors plus immobilisée dans le boîtier et peut être retirée de ce dernier (vers la gauche sur la figure 6).

Après retournement de 180° de la plate-forme 9 et enfoncement de la plate-forme 9 dans cette position dans le boîtier 1 (figure 4), la dent 14 vient s'encliqueter, lorsque la plate-forme 9 est enfoncée à fond dans le boîtier 1, dans un creux d'encliquetage 16 prévu dans la partie de boîtier 3, la plate-forme 9 étant alors immobilisée à demeure par rapport à la partie de boîtier 3.

Il convient de remarquer que le mode de réalisation décrit ci-dessus et illustré par les dessins annexés n'a été donné qu'à titre d'exemple indicatif et non limitatif et que de nombreuses modifications et variantes sont possibles dans le cadre de l'invention.

En particulier, les moyens de guidage de la plate-forme dans l'une des parties de boîtier peuvent se faire par des moyens autres que les languettes 12 et rainures 13. Il en est de même en ce qui concerne les moyens d'immobilisation de la plate-forme 9 dans la partie de boîtier 3, ces moyens pouvant par exemple être constitués par des moyens d'encliquetage au niveau des languettes 12 et des rainures 13, moyens qui coopèrent de façon libérable dans la position de présentation à la vente et de préférence de façon non libérable dans la position d'utilisation de la plate-forme par rapport à la partie de boîtier 3.

Les deux parties de boîtier 2, 3 ainsi que la

plate-forme 9 peuvent être avantageusement réalisées par moulage en matière plastique, la partie de boîtier 3 pouvant être réalisée en une matière transparente soit uniquement dans la zone des dépressions 10, 11 de la plate-forme 9, soit dans son ensemble. Dans ce dernier cas, la zone de la partie de boîtier 3 située à l'extérieur des dépressions 10, 11 de la plate-forme 9 peut être rendue opaque par tout moyen approprié.

Pour faciliter l'extraction de la plate-forme de la partie de boîtier 3 en position d'exposition à la vente, il est possible, par exemple, de prévoir un onglet à l'arrière de la plate-forme 9, ou un poussoir à l'avant de la plate-forme 9 ou sur la partie de boîtier 3.

Revendications

1. Boîte de maquillage comprenant un boîtier formé de deux parties de boîtier articulées l'une sur l'autre, un miroir étant disposé dans une première desdites parties de boîtier et une plate-forme portant un ou plusieurs produits de maquillage sur une première de ses faces étant disposée dans la seconde desdites parties, caractérisée par le fait que ladite seconde partie de boîtier (3) est au moins partiellement transparente et que ladite plate-forme (9) est disposée de façon amovible et retournable de 180° dans ladite seconde partie de boîtier (3) de manière à pouvoir occuper deux positions telles que les produits de maquillage portés par la plate-forme soient tournés vers ladite seconde partie de boîtier (3) dans une première position et soient tournés vers ladite première partie de boîtier (2) dans une seconde position.

2. Boîte de maquillage selon la revendication 1, caractérisée par le fait que la plate-forme (2) et la seconde partie de boîtier (3) présentent des moyens complémentaires de guidage rectilignes (12, 13).

3. Boîtier de maquillage selon la revendication 2, caractérisé par le fait que lesdits moyens de guidage comprennent des languettes (12) et des rainures (13).

4. Boîte de maquillage selon la revendication 2 ou 3, caractérisée par le fait que la plate-forme (9) et le boîtier (1) comprennent des moyens (14, 15, 16) d'immobilisation de la plate-forme (9) par rapport au boîtier.

5. Boîte de maquillage selon la revendication 4, caractérisée par le fait que les moyens d'immobilisation comprennent des moyens d'encliquetage.

6. Boîte de maquillage selon la revendication 5, caractérisée par le fait que les moyens d'encliquetage sont réalisés de manière à permettre une immobilisation libérable dans ladite première position et une immobilisation non libérable dans ladite

seconde position.

7. Boîte de maquillage selon la revendication 6, caractérisée par le fait que lesdits moyens de guidage (12, 13) s'étendent depuis le côté d'articulation des deux parties de boîtier (2, 3) l'une sur l'autre vers le côté opposé du boîtier et que lesdits moyens d'encliquetage comprennent un moyen d'encliquetage libérable par ouverture du boîtier lorsque la plate-forme (9) se trouve dans la première position.

8. Boîte de maquillage selon la revendication 7, caractérisée par le fait que ledit moyen d'encliquetage comprend un moyen en saillie (14) ou en creux sur la seconde face de la plate-forme (9) et un moyen complémentaire (15) sur la première partie de boîtier (2).

9. Boîte de maquillage suivant l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisée par le fait que qu'elle comprend des moyens sur le boîtier et/ou sur la plate-forme pour faciliter le retrait de la plate-forme du boîtier dans ladite première position.

5

10

15

20

25

30

35

40

45

50

55

5

FIG.1

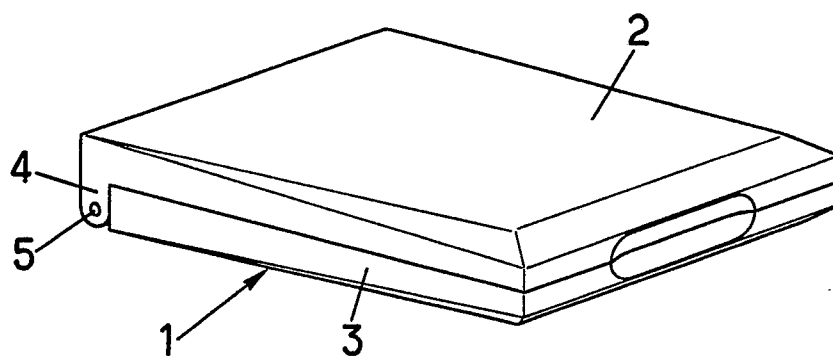


FIG.2

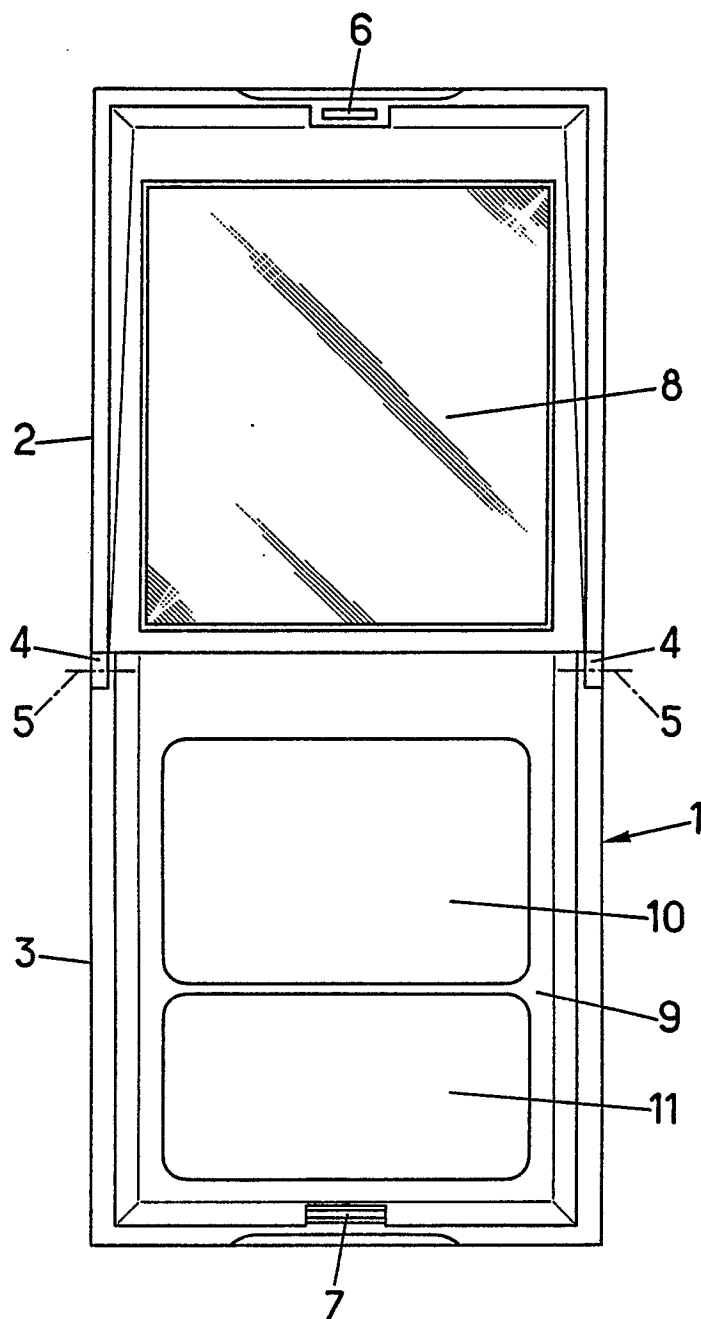


FIG.3

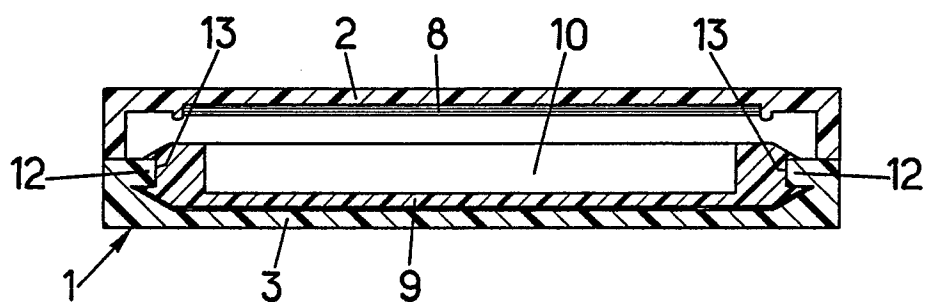


FIG.4

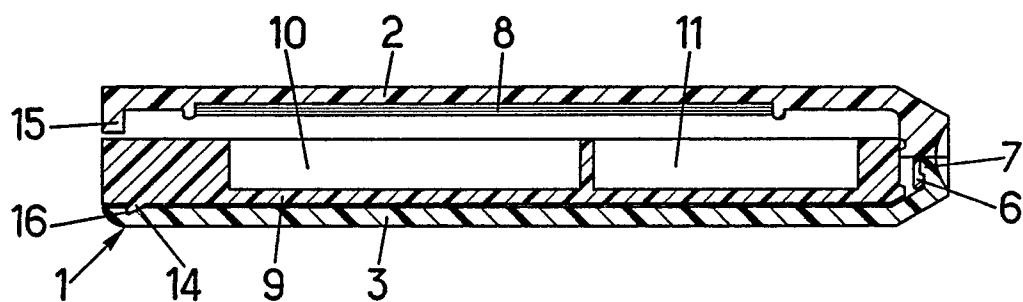


FIG.5

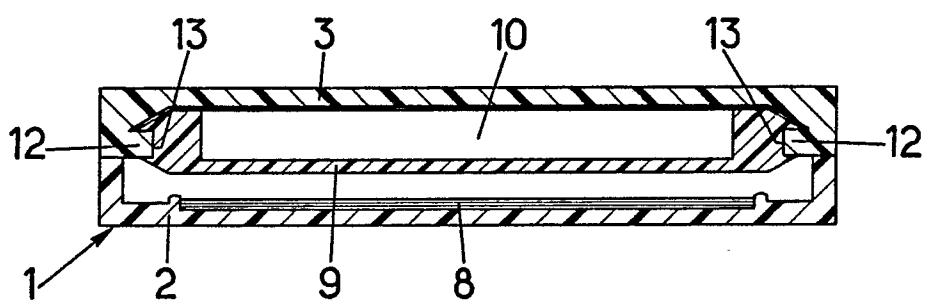
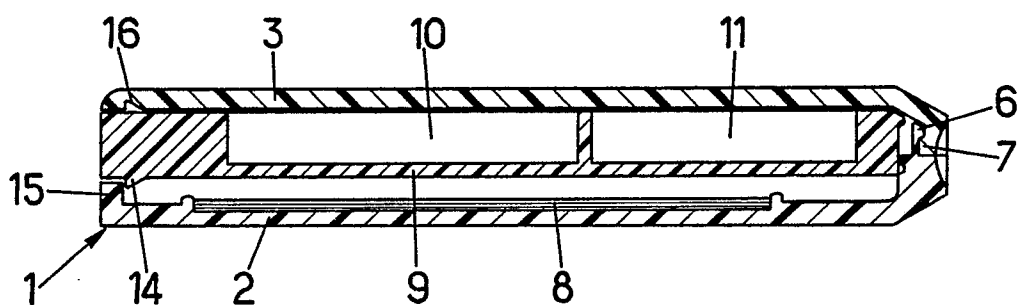


FIG.6





Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numero de la demande

EP 90 40 0517

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl.5)
A	FR-A-1503866 (AUBRY) * le document en entier * ----	1	A45D40/22
A	US-A-1760015 (SCHWABE) * page 2, lignes 13 - 27; figures 1-3 * ----	1	
A	US-A-1653293 (KENDALL) ----		
A	FR-A-2600240 (EXAPLAST) ----		
A	US-A-2089834 (KASDAN) -----		
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.5)
			A45D A45C
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 05 JUIN 1990	Examineur SIGWALT C.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			